

Règlement des cours d'E.P.S

Durée de la séance : de la sonnerie signalant le début du cours à celle de fin de cours, la séance comprend donc le dépôt des cartables aux vestiaires et les déplacements sur les installations sportives.

Les élèves sont placés, durant ce laps de temps, sous la responsabilité de leur professeur d'E.P.S et sont tenus d'appliquer le règlement intérieur de l'établissement.

1) Déplacements :

- Respecter les règles de sécurité routière indiquées par le professeur à chaque rentrée scolaire.
- Respecter les personnes rencontrées sur le trajet.
- Interdiction de manger, de fumer et d'utiliser des appareils interdits par le règlement intérieur.
- Avoir une attitude correcte.
- Ne pas retarder délibérément le groupe.

2) Dans les vestiaires :

- Il est formellement interdit d'ouvrir la porte rouge des vestiaires donnant sur l'extérieur.
- Respecter les équipements de confort mis à disposition : distributeur de savon, essuie-mains, poubelle.
- Le changement de tenue se fait obligatoirement dans le ou les vestiaires désignés par le professeur.
- Se changer complètement et mettre un short ou un pantalon de survêtement, un tee-shirt à manches (pas de débardeur), un sweat-shirt et un coupe-vent pour l'extérieur, une paire de chaussures de sport à semelles claires pour l'intérieur.
- Se mettre en tenue rapidement et se rendre sur le lieu d'activité aussitôt fait.

3) Pendant les cours :

- Une tenue d'E.P.S adaptée à l'effort sportif est obligatoire.
 - Les chaussures de sport sont obligatoires pour toutes les activités sauf indication contraire du Professeur.
 - L'accès aux vestiaires et aux toilettes sont interdits sans l'autorisation du professeur.
 - L'utilisation du matériel entreposé et/ou déjà mis en place est formellement interdit sans l'autorisation du professeur.
 - Respecter :
- Les consignes, notamment de sécurité, données par le professeur.
 - Le matériel d'E.P.S notamment lors de l'installation et du rangement qui doivent être collectifs.
 - Les installations : salles, vestiaires, terrains extérieurs.
 - Les personnes : gardien gymnase, professeurs, camarades.
 - Les programmes officiels : les activités prévues dans la programmation du collège sont obligatoires.

4) En fin de séance :

- Attendre devant la porte du gymnase que le professeur donne l'autorisation de retourner au collège, tout élève parti avant sera signalé à la vie scolaire.

5) Les inaptitudes :

➤ Avec certificat médical :

- Tout certificat médical doit être présenté en premier lieu lors de l'appel au professeur d'E.P.S qui se chargera d'en informer la vie scolaire et l'infirmerie.
- Le certificat médical doit préciser la nature du problème de santé et sa durée ainsi que les activités et mouvements autorisés ou interdits en cas d'inaptitude partielle (certificat type sur le site du collège)

➤ Sans certificat médical :

- Pour une demande de dispense ponctuelle, le responsable légal doit renseigner dans le carnet de correspondance de l'élève la partie prévue à cet effet.
- L'élève devra présenter son carnet au professeur lors de l'appel.

Dans tous les cas, l'élève doit être présent en E.P.S et éventuellement participer selon ses possibilités, seul le chef d'établissement est habilité à autoriser un élève à ne pas assister au cours, ce dernier sera alors pris en charge par la vie scolaire.

Signature de l'élève

Signature du responsable légal

NOM, Prénom

NOM, Prénom